

CONSEIL DE DIRECTION
RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

Le Conseil de direction, réuni le lundi 14 décembre 2009 à 8h30 en salle François-Goguel :

- a adopté par 15 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, une résolution portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2010-2011 :

« Les **droits de scolarité pour l'année universitaire 2010-2011** sont fixés aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011)	
Formations menant aux diplômes propres à l'IEP de Paris ⁽¹⁾ Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°1 Tableau n°2
Auditeurs libres (semestre)	Demi-tarif sur Tableau n°2
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	

⁽¹⁾ *sauf exceptions prévues dans les conventions relatives aux doubles diplômes*

1- Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal		
Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne	na	5 700
Résidence fiscale Union européenne	129 000 et plus	43 000 et plus
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0

2- Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement				
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité Collège universitaire en €	Droits de scolarité Master en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	8 900	12 500
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus	8 900	12 500
	129 000 - 199 000	43 000 - 66 333	7 300	10 600
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	6 200	9 140
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	5 160	7 680
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	4 120	6 220
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	3 080	4 760
	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999	2 040	3 300
	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333	1 940	2 660
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100	1 840
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999	540	920
jusqu'à 36 999		0 - 12 333	0	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0	0

- a adopté par 15 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, une résolution portant sur les droits de scolarité des formations de préparation aux concours administratifs :

« Les **droits de scolarité pour l'année universitaire 2010-2011** des formations de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris de préparation aux concours administratifs sont fixés aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011)	
Formations de l'IEP de Paris de préparation aux concours administratifs Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°3 Tableau n°4
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	

3- Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement			
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	5 700
Résidence fiscale Union européenne	129 000 et plus	43 000 et plus	5 700
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	5 100
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	4 500
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	3 660
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	2 800
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999	1 940
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999	540
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0

4- Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement			
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	8 900
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus	8 900
	129 000 - 199 000	43 000 - 66 333	7 300
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	6 200
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	5 160
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	4 120
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	3 080
	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999	2 040
	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333	1 940
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999	540
	jusqu'à 36 999	0 - 12 333	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0

- a adopté par 15 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, une résolution portant sur les taux des rémunérations des services des procédures d'entrée :

« Les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux **procédures d'entrée** à l'Institut d'Études Politiques de Paris sont fixés aux montants suivants pour les procédures de l'année **2011** :

- exonération totale pour les boursiers (de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur)

- inscription aux procédures d'entrée nationales **140 €**
- inscription aux procédures d'entrée internationales **90 €**

- a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les droits de scolarité dus par les usagers inscrits en formation continue diplômante :

« Les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'Études Politiques de Paris inscrits en **formation continue diplômante** sont fixés aux montants suivants :

Cycles diplômants, pour l'ensemble des deux années du cycle, soit les années civiles 2011 et 2012 (promotion 2011) :

Finance d'entreprise et marché de capitaux	18 200 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	18 200 €
Gestion et politiques de santé	16 200 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	16 200 €
Gestion publique	16 200 €
Fonctionnements associatifs ⁽¹⁾	16 200 €
Management des médias	16 200 €
Gestion et politiques du handicap	16 200 €
Ressources humaines	18 200 €
Trajectoires dirigeants	24 900 €
Energy and global policies	25 800 €
Action stratégique et développement international	28 800 €
Décisions stratégiques	35 000 €
Option coaching	2 800 €
Option tutorat anglais	2 600 €
Master of Public Affairs (MPA) (année 2011-2012)	24 500 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

- a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP de Paris :

« Les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'Institut d'Études Politiques de Paris sont fixés aux montants suivants, pour **l'année universitaire 2010-2011** :

<p>Cartes de bibliothèque (Exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux)</p>

Abonnés "1 semaine"	1 semaine	12 € ⁽¹⁾
Abonnés "étudiants"	1 mois	30 €
	3 mois	55 €
	6 mois	85 €
	1 an	110 €
Abonnés « enseignants / chercheurs »	1 mois	35 €
	3 mois	67 €
	6 mois	110 €
	1 an	165 €
Carte collective	1 an	300 €
Duplicata		17 €

⁽¹⁾ 1/2 tarif pour un renouvellement dans l'année

- a adopté le projet de budget 2010 de l'IEP de Paris par 18 voix pour, et 3 voix contre :

« Le Conseil de direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à **la proposition de budget 2010 de l'Institut d'Études Politiques de Paris** présentée par l'Administrateur de la Fondation Nationale des Sciences Politiques ».

Michel Pébereau
Président du Conseil de direction de l'IEP de Paris